



# INFOLETTRE DE L'ORIENTATION

Janvier 2021

n°2

## Actualités

### Lancement du BUT

En 2021, le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) remplace le DUT (Diplôme Universitaire de Technologie). Les différentes mentions de BUT correspondent aux anciennes spécialités de DUT. Le BUT est un diplôme en 3 ans conférant le grade de Licence avec 180 crédits ECTS : il s'inscrit ainsi dans le schéma européen LMD (Licence, Master, Doctorat), ce qui favorise les passerelles. Il s'appuiera, pour 2/3 du volume d'heures, sur un programme national et pour 1/3 sur des adaptations permettant ainsi de prendre en compte l'environnement local et la réalité du monde professionnel. Avec davantage de stages et la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger, les étudiants seront encore mieux armés pour le marché du travail. Le DUT ne disparaît pas pour autant : à l'issue de la 2ème année et avec la validation de 120 crédits ECTS, tout jeune inscrit en BUT obtiendra le DUT :

<https://www.iut.fr/formations-et-diplomes/le-bachelor-universitaire-de-technologie.html>

### Des MOOC de l'orientation

France Université Numérique (FUN) diffuse des MOOC d'orientation et d'aide à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ces cours gratuits sont animés par des enseignants d'universités et de grandes écoles. Vous voulez découvrir des disciplines et connaître leurs débouchés ? Ces cours sont faits pour vous : « Le droit, est-ce pour moi ? », « Devenir ingénieur, c'est possible ! », « Les métiers du numérique pour inventer le monde de demain », et bien d'autres encore.

Retrouvez toutes les informations sur ces sites :

<https://www.mooc-orientation.fr/>

<https://www.fun-mooc.fr/cours/#filter/subject/orientation?page=1&rpp=50>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Des-MOOC-pour-mieux-s-orienter-dans-l-enseignement-superieur>



*Soyez vous-même, tous les autres sont déjà pris.*

Oscar Wilde



### S'informer

La situation sanitaire ne permettant pas la mise en place des salons sur les études supérieures, L'Étudiant et Studyrama se sont adaptés et vous proposent des salons au format virtuel.

Informations et inscriptions :

<https://www.studyrama.com/salons>

<https://www.letudiant.fr/etudes/salons.html>

### Idées métiers

#### Podcasts

Jeunes bacheliers ou actifs souhaitant se reconverter, découvrez des métiers peu connus du grand public grâce à des témoignages inspirants :

<https://podcast.ausha.co/into-the-job>

<https://www.cafeinopodcast.fr/>

<http://pourquoipasmoi.co/>





## Réforme de l'accès aux études de santé avec la filière MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie)

À la rentrée 2021, l'accès aux études de santé sera transformé : la PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) sera remplacée par deux principales voies d'accès pour intégrer le 1er cycle de MMOP :

### Les licences avec option « accès santé » (L.AS)

Ces parcours sont des licences de différentes disciplines comprenant une option « accès santé ». Les L.AS contiennent majoritairement des enseignements correspondant à la discipline choisie (ex : Droit, Biologie, Maths, Lettres...) complétés d'enseignements liés à l'option "santé".

Un étudiant validant sa 1ère année de licence peut candidater dans la filière santé qui l'intéresse en 2ème année (Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie). S'il n'est pas admis en MMOP, il peut poursuivre en 2ème année de licence L.AS et, s'il le souhaite, recandidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

### Les parcours spécifiques « accès santé » (PASS)

Le PASS est une année de licence spécifique comprenant majoritairement des enseignements "santé" complétés d'enseignements disciplinaires "hors santé" correspondant à une option choisie (ex : Droit, Biologie, Maths, Lettres...).

S'il valide sa 1ère année, l'étudiant candidate aux études de santé qui l'intéressent (Maïeutique, Médecine, Odontologie ou Pharmacie). S'il n'est pas admis en MMOP, il peut poursuivre en 2ème année de la licence correspondant à son option et, s'il le souhaite, recandidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire. S'il ne valide pas sa 1ère année, il ne peut pas candidater aux études de santé ni redoubler cette année.

NB : de façon générale, les étudiants ont deux chances pour candidater aux études de santé MMOP (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) tout au long de leur parcours de 1er cycle.

### Une 3ème voie d'accès : les formations de santé courtes

Dans certaines universités, il pourra être possible de candidater aux études de santé à partir d'autres formations en santé via des admissions passerelles (3 ans minimum. Ex : infirmier).

Attention : le nombre de places réservées à cette catégorie devrait être largement inférieur aux deux catégories PASS et L.AS (5%).

### Le processus de sélection

Malgré ces changements, la sélection ne disparaît pas. Chaque université déterminera, en lien avec l'agence régionale de santé, le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé et répartira les places entre les différentes voies d'accès. Les étudiants seront désormais sélectionnés sur leurs résultats dans leur parcours de formation (L.AS ou PASS) et, pour certains, sur des épreuves complémentaires, dont des épreuves orales.

Toutes les informations sur : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-etudes-de-sante-acces-et-admissions/Les-voies-d-acces-aux-etudes-de-maieutique-medecine-odontologie-pharmacie>